

2.7 LE POISSON ET SON HABITAT

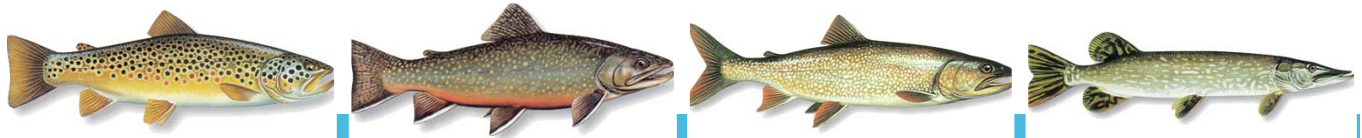
FAITS SAILLANTS :

- On recense 31 espèces de poissons dans le bassin versant de la rivière du Diable.
- Les espèces dites « sportives » sont d'un intérêt particulier pour la pêche. Ces espèces comprennent plusieurs types de salmonidés présents sur le territoire (omble de fontaine, truite brune, truite arc-en-ciel, ouananiche, touladi) mais aussi le grand brochet, le maskinongé, l'achigan et la perchaude.
- Peu d'espèces sont indigènes à la région. Parmi les espèces sportives, seuls l'omble de fontaine et le grand brochet sont considérés indigènes.
- La rivière du Diable offre une diversité d'habitat le long de son parcours. En amont, la zone est propice à certains salmonidés, tels que l'omble de fontaine et la truite brune. En aval, le milieu favorise les espèces dites « tolérantes », telles que le brochet, les cyprinidés et la perchaude. Les nombreux ruisseaux tributaires de la Diable sont essentiels à la reproduction et au maintien de l'ichtyofaune.
- Sur le bassin versant, deux sites sont remarquables pour la diversité de la faune piscicole qu'ils abritent : la rivière Cachée et le lac Tremblant. La rivière Cachée, dans son tronçon situé au nord du Lac Tremblant, est d'ailleurs protégée en tant que sanctuaire de pêche.
- L'habitat du poisson bénéficie d'importantes mesures de protection légales, tant fédérales et provinciales. Pourtant, celui-ci continue de subir de nombreuses pressions : barrages, dégradation de la bande riveraine, érosion du sol et colmatage des frayères, introduction d'espèces compétitrices, etc....

La grande diversité de plans d'eau et de milieux humides composant le bassin versant de la rivière du Diable procure un habitat propice à une variété appréciable d'espèces piscicoles. Au total, 31 espèces de poissons ont été répertoriées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) dans la rivière du Diable et les principaux lacs et cours d'eau de son bassin versant (voir le tableau 2.7.1). Mentionnons toutefois que ce répertoire n'est pas nécessairement complet, dépendamment du type d'appareil utilisé lors de l'inventaire. De plus, certains travaux de recensement ayant été effectués il y a plus de quarante ans, des espèces répertoriées pourraient ne plus être présentes, alors que d'autres pourraient avoir été introduites. Aucune espèce à statut particulier n'a été recensée.

Appréciées des pêcheurs, les espèces dites « sportives » sont d'un intérêt particulier. Ces espèces correspondent à plusieurs salmonidés tels que le touladi (truite grise), l'omble de fontaine (truite mouchetée), la truite brune et la truite arc-en-ciel. Le grand brochet et le maskinongé, tous deux de la famille des ésofidés, de même que l'achigan à petite bouche et la perchaude, sont également populaires auprès des amateurs de pêche fréquentant la région.

On note qu'un grand nombre d'espèces de poissons actuellement présentes dans le bassin versant ne sont pas indigènes à la région mais auraient plutôt été introduites par l'homme de façon volontaire ou accidentelle. Les introductions volontaires ont été effectuées pour diversifier l'offre de pêche. C'est le cas de la truite arc-en-ciel,



2.7 LE POISSON ET SON HABITAT

la truite brune, le maskinongé et la ouananiche. Les introductions accidentelles résultent principalement de l'usage de poissons appâts vivants tels que la barbotte brune, la perchaude et plusieurs types de cyprinidés ou « ménés ». En fait, les seules espèces sportives considérées indigènes à la rivière du Diable et à son bassin versant sont l'omble de fontaine et le grand brochet (Béchar et al., 1983).

Bien sûr, les caractéristiques de l'habitat influencent le type de poisson qui l'occupe. Certaines espèces dites plus « sensibles », telles que les salmonidés et l'éperlan arc-en-ciel, exigent une eau à la fois bien oxygénée, claire, froide et sont plus susceptibles d'être observées dans les lacs profonds ou les cours d'eau à écoulement rapide. Des espèces dites « tolérantes » sont, quant à elles, dominantes dans les lacs aux eaux plus chaudes et les cours d'eau calmes et méandreuse. Le meunier, la barbotte brune, le grand brochet et la perchaude font partie de cette catégorie.

La rivière du Diable

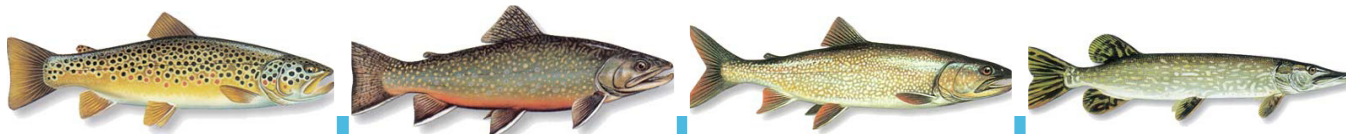
L'habitat du poisson présente des différences marquées entre les secteurs amont et aval de la rivière du Diable. Dans les secteurs en amont, c'est-à-dire du Parc du Mont-Tremblant jusqu'à l'embouchure de la rivière Cachée, la prédominance de rapides fait en sorte que le milieu aquatique convient beaucoup mieux aux espèces d'eaux vives, telles que l'omble de fontaine et la truite brune. Le secteur de la rivière du Diable, situé immédiatement en aval de l'arrivée de la rivière Cachée, serait particulièrement propice à la fraie des salmonidés. Ce secteur présente en effet un habitat diversifié pourvu de zones de gravier suffisamment grandes pour permettre un taux de survie important en cas de reproduction (Nadon et al., 1998). La température élevée de l'eau en été serait toutefois un facteur limitant pour l'omble de fontaine. Quelques sites propices à la reproduction des salmonidés ont également été identifiés à proximité de l'embouchure de la rivière Le Boulé.

Hormis les quelques secteurs ci-haut mentionnés, la rivière du Diable offre un potentiel de reproduction des salmonidés limité dans sa partie amont. En effet, on y trouve un substrat constitué surtout de roche mère et de matériaux grossiers, offrant très peu de zones de gravier propices à la fraie (Nadon et al., 1998). Les sites de reproduction et d'alevinage se situent donc principalement dans les nombreux tributaires, dont notamment les rivières Le Boulé et Cachée, ainsi que les ruisseaux Johanssen, Avalanche (115) et Domaine Saint-Bernard (110), d'où l'importance de protéger ces affluents (Biofilia, 2004; MRNF - secteur faune, 2005).

Dans la partie aval de la rivière du Diable, soit de l'embouchure de la rivière Cachée jusqu'à la confluence avec la rivière Rouge, elle devient méandreuse et de plus en plus calme. Son chenal s'élargit et ses eaux se réchauffent légèrement. Ces nouvelles caractéristiques font de la rivière un habitat propice à des espèces plus tolérantes, comme le grand brochet, la perchaude et les cyprinidés. En période de crue, alors qu'ils sont inondés par les eaux de la rivière du Diable, les nombreux délaissés de méandres (ou « fers à cheval ») et autres milieux humides, situés de part et d'autre de la rivière, offrent d'importants refuges et sites d'alimentation et de reproduction pour le poisson. Des frayères fonctionnelles pour le grand brochet, lors des crues printanières, ont notamment été recensées en bordure des ruisseaux Maskinongé et Fortier, en zone agricole (Biofilia, 2004).

Le lac Tremblant et la rivière Cachée

Le lac Tremblant et la rivière Cachée (dans sa section située au nord du lac Tremblant) présentent tous les deux une richesse ichtyologique exceptionnelle. On recense une vingtaine d'espèces de poissons dans le lac Tremblant uniquement, dont plusieurs types de salmonidés (ouananiche, omble de fontaine, touladi, grand corégone et truite arc-en-ciel). Des frayères y sont répertoriées pour l'éperlan, le maskinongé et le touladi. La rivière Cachée abrite une diversité de poissons toute aussi importante et est utilisée pour la fraie par la ouananiche,



2.7 LE POISSON ET SON HABITAT

l'éperlan et le maskinongé. Pour protéger l'habitat d'élevage des tacons de ouananiche, la pêche est interdite dans la rivière Cachée (au nord du lac Tremblant), protégée en tant que sanctuaire de pêche (Louise Nadon, comm. pers.).

Tableau 2.7.1 : Diversité ichthyologique du bassin versant de la Diable.

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Rivière du Diable	Cours d'eau tributaires	Lac Tremblant	Autres lacs ⁽¹⁾
SALMONIDÉS	<i>Salmo trutta</i>	Truite brune	x	x		x
	<i>Coregonus clupeaformis</i>	Grand corégone			x	
	<i>Salvelinus fontinalis</i>	Omble de fontaine (truite mouchetée)	x	x	x	x
	<i>Salmo salar</i>	Ouananiche (saumon d'eau douce)		x	x	
	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	Truite arc-en-ciel		x	x	x
	<i>Salvelinus namaycush</i>	Touladi (truite grise)		x	x	x
ESOCIDÉS	<i>Esox lucius</i>	Grand brochet	x	x		x
	<i>Esox maskinongy</i>	Maskinongé		x	x	x
CYPRINIDÉS(2)	<i>Phoxinus eos</i>	Ventre rouge du Nord				x
	<i>Pimephales promelas</i>	Tête-de-boule		x		x
	<i>Hybopsis plumbea</i>	Méné de lac		x		
	<i>Phoxinus neogaeus</i>	Ventre citron		x		x
	<i>Pimephales notatus</i>	Ventre pourri		x		
	<i>Couesius plumbeus</i>	Méné de lac		x		
	<i>Luxilus cornutus</i>	Méné à nageoires rouges	x	x		
	<i>Exoglossum maxillingua</i>	Bec-de-lièvre		x		
	<i>Semotilus atromaculatus</i>	Mulet à cornes		x	x	x
	<i>Notemigonus crysoleucas</i>	Méné jaune	x	x	x	x
	<i>Semotilus corporalis</i>	Ouitouche	x	x	x	
	<i>Rhinichthys cataractae</i>	Naseux des rapides	x	x	x	x
	UMBRIDÉS	<i>Umbra limi</i>	Umbre de vase	x	x	x
CATOSTOMIDÉS	<i>Catostomus commersoni</i>	Meunier noir	x	x	x	x
	<i>Catostomus catostomus</i>	Meunier rouge			x	x
ICTALURIDÉS	<i>Ameiurus nebulosus</i>	Barbotte brune	x	x	x	x
COTTIDÉS	<i>Cottus cognatus</i>	Chabot visqueux			x	
	<i>Cottus bairdi</i>	Chabot tacheté		x		
CENTRARCHIDÉS	<i>Ambloplites rupestris</i>	Crapet de roche	x	x	x	
	<i>Lepomis gibbosus</i>	Crapet-soleil	x	x	x	x
	<i>Micropterus dolomieu</i>	Achigan à petite bouche	x		x	x
PERCIDÉS	<i>Perca flavescens</i>	Perchaude	x	x	x	x
OSMÉRIDÉS	<i>Osmerus mordax</i>	Éperlan arc-en-ciel		x	x	x



2.7 LE POISSON ET SON HABITAT

(1) Basé sur les données pour les lacs Supérieur, Gervais, Duhamel et Ouimet du MRNF Secteur Faune.

(2) Tous les cyprinidés sont possiblement dans les lacs mais le type d'engin utilisé lors de l'échantillonnage n'a pas permis leur capture (Louise Nadon, comm. pers.).

Sources: MRNF- Secteur Faune, 2007; Roche, 2003.

Les frayères officiellement reconnues

Une vingtaine de sites de reproduction du poisson, ou frayères, sont officiellement reconnus par le service de la Faune du Québec (MRNF - secteur faune) à l'intérieur du bassin versant de la rivière du Diable, comme l'indique le tableau 2.7.2. Ces sites ont été inventoriés dans le cadre de différents travaux menés par Faune Québec ou à partir d'information validée provenant d'études conduites par les municipalités et différents promoteurs.

Tableau 2.7.2. Les frayères officiellement reconnues à l'intérieur du bassin versant de la rivière du Diable

	Ombles de fontaine	Éperlan arc-en-ciel	Maskinongé	Touladi	Ouananiche
Ruisseau Avalanche (115)	1				
Rivière Cachée (secteur nord)		1	1		1
Lac Ouimet		2	2 (1)		
Lac aux Quenouilles		1			
Lac Supérieur		1			
Lac Tremblant		2	1	5 et plus(1)	
Ruisseau Johannsen	1				
Ruisseau 110	1				

Sources : MRNF – secteur Faune (2007) et (1) EXXEP (1999).

Protection de l'habitat du poisson

L'habitat du poisson est un milieu fragile soumis à plusieurs formes de pression associée aux activités humaines. Par exemple, les coupes forestières, les travaux de construction mal encadrés, la présence de chemins plus ou moins bien aménagés ou la destruction de la bande riveraine engendrent l'érosion du sol. Ce phénomène aura pour effets d'accroître les apports de sédiments aux cours d'eau et d'en affecter la qualité par une augmentation de la turbidité et de l'apport en nutriments. Le dépôt de ces sédiments sur le littoral contribuera par ailleurs au colmatage des frayères. La réduction du couvert végétal en bordure des cours d'eau (c'est-à-dire la bande riveraine) affectera également l'habitat du poisson en réduisant l'effet d'ombrage nécessaire au maintien de températures de l'eau suffisamment fraîches pour la survie des salmonidés. Enfin, la modification des débits naturels des cours d'eau par la présence de barrages ou de prélèvements de quantités d'eau importantes risquera d'affecter les cycles vitaux et la libre circulation du poisson, particulièrement en période d'étiage (basses eaux).

L'habitat du poisson est l'objet d'une importante protection légale. Au Québec, le *Règlement sur les habitats fauniques*, adopté en 1993 en vertu de la *Loi québécoise sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, stipule qu'« il est interdit d'exploiter des ouvrages ou entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson ». On y définit l'habitat du poisson comme étant « tout cours d'eau, lacs, marais, marécages ou plaines d'inondation, lesquels sont fréquentés par le poisson ». L'habitat du poisson bénéficie par ailleurs d'une protection légale au niveau fédéral par l'entremise de la *Loi sur les pêches*, administrée par Pêches et Océans Canada.